

Le 22 mars 2023



MAIRIE DE BEGARD

Arrondissement de Guingamp

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT
LA CIRCULATION RUE LAN VEAR ET RUE DE
GWENEZHAN**

SG/RM 37 – 03/23

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, à titre expérimental, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation rue Lan Vear et rue de Gwenezhan,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, à titre expérimental, rue Lan Vear et rue de Gwenezhan, jusqu'au 30 septembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Cet arrêté se substitue aux précédentes dispositions applicables à cette voie, pendant toute la durée de l'expérimentation.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 :

Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Les services techniques municipaux.

Le Maire



**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Maël LE GALL